

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du Mercredi 30 septembre 2020 à 19 heures 30**

Présents : Olivier FONS, David LE GUEN, Béatrice ALBERT, Élodie LEFEBVRE, Gilles JUGE, Sylvain PROTIERE, Catherine PATTE RULFO, Jean-Pierre JACQUIER

Pouvoir de : Valérie LANDRY à Élodie LEFEBVRE

Absent : Michel GONNET, David AMIEUX

Secrétaire de séance : David LE GUEN

Monsieur Le Maire demande au Conseil de valider le précédent procès-verbal.

Mme PATTE RULFO Catherine fait part de ses remarques :

- La lecture de la convention n'avait pas été exhaustive : Monsieur Le Maire confirme qu'elle sera donc transmise aux Conseillers,
- Elle souhaitait que le terme exonération soit remplacé par report ce qui a été refusé et réexpliqué : exonération de loyer pendant 24 mois, non-obstant le mode de calcul du loyer.
- Il n'était pas noté que concernant le stationnement, la commission urbanisme doit se réunir.

Validation du précédent procès-verbal.

VALIDATION DES + ET - VALUS DES TRAVAUX DE L'EGLISE

Monsieur Le Maire explique que pour les travaux de l'Eglise Saint Martin il convient de prendre un avenant pour l'entreprise GLENAT et pour la maîtrise d'œuvre Madame PICHAT Catherine Architecte du Patrimoine.

Pour **l'entreprise GLENAT**, il s'agit :

- + value : lors de la restauration des nervures des arcs ogives de voûte du chœur, il s'est avéré nécessaire de conforter la tenue de ces arcs par des brides de renforts métalliques
- - value : la mise en œuvre et la pérennité des habillages des têtes de contreforts prévus en ardoise se sont avérées insatisfaisantes à la vue du support existant, cette prestation a été abandonnée.

Le total est de + 4732.86€TTC

Pour **la maîtrise d'œuvre Mme PICHAT Catherine Architecte du Patrimoine**, il s'agit :

- de la partie électricité qui a été modifiée au stade APD (avant-projet définitif) et les travaux envisagés n'ont plus lieu d'être à cette étape. Le bureau d'étude n'intervient plus à partir du stade PRO (projet). Les honoraires de maîtrise d'œuvre s'en trouvent en conséquence modifiés.

Le total est de - 2010.65€ TTC

Accord à l'unanimité du Conseil.

TITULAIRE SIEpB

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération 49/2020 prise pour élire les délégués pour le (SIEpB) Syndicat Intercommunal d'Éclairage Public n'est pas bonne car la commune ne possède qu'un siège et deux titulaires ont été nommés.

Il convient donc d'annuler la délibération 49/2020 et de redélibérer pour désigner un seul titulaire.

Après un appel de candidature, sont élus à l'unanimité

Titulaire :

- Gilles JUGE

Suppléante :

- Michel GONNET

Accord à l'unanimité du Conseil.

Gille JUGE explique qu'il a déjà participé à une réunion et signale qu'il existe de gros problèmes financiers dans la structure et que certaines communes souhaitent quitter le SIEpB.

VENTE TERRAIN MME JUGE MARIE-LUCE

Gilles JUGE étant concerné ne prend pas part aux discussions.

Monsieur Le Maire expose la demande :

Mme JUGE Marie-Luce est propriétaire des parcelles AB419 et AB171.

Ces parcelles sont séparées par un chemin communal.

Mme JUGE Marie-Luce sollicite l'achat de ce chemin domaine public communal.

Monsieur Le Maire informe son conseil que ce chemin n'est plus utilisé et qu'il s'est assuré que ses fonctions de desserte et de circulation n'existent plus.

Le maire propose d'accepter cette demande.

Le bien concerné n'est pas à usage du public ni affecté d'une mission de service public.

La cession interviendrait au prix de 35 euros le m².

Les frais de géomètre (bornage de la parcelle) et de notaire (établissement de l'acte de vente) seront à la charge de l'acquéreur.

1 abstention : Gilles JUGE

Accord à l'unanimité du reste du Conseil présent.

REGLEMENT INTERIEUR COMMUNE

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal un règlement intérieur pour la commune.

Il explique qu'un règlement intérieur pour notre commune n'est pas obligatoire mais qu'il permettrait de clarifier le fonctionnement du Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire expose le règlement au Conseil Municipal.

Catherine PATTE RULFO demande des éclaircissements sur le fait que les élus ne doivent pas s'adresser directement au personnel pour accéder à l'information nécessaire au rôle de conseiller municipal. En effet, elle trouve ce procédé peu motivant et contraire à la mission d'un conseiller.

Un débat s'en suit, éclaircissant justement le rôle des présidents et vice-présidents de commissions chargés de donner accès à l'information et que les personnels de mairie ne peuvent être dérangés et sollicités à tout moment par les élus, sans que cela ne nuise aux travaux engagés et aux dossiers en cours.

Le règlement est consultable en mairie

Accord à l'unanimité du Conseil

Beatrice ALBERT demande si lorsqu'un élu reçoit un mail d'information et que c'est intéressant pour lui, peut-il suivre le dossier, s'en charger ?

Olivier explique que c'est l'objectif de ces diffusions, que chacun prenne sa part en fonction de ses compétences et centres d'intérêts.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

Monsieur Le Maire informe les élus des différents comptes rendus des commissions. Monsieur le Maire rappelle que les commissions travaillent et le Conseil valide ou pas les préconisations des commissions.

Commission Environnement, Agriculture, Biodiversité :

- Comptes rendus du 08 juillet 2020 (sujets traités : Compost, Améliorer l'environnement sur le site de la Gravière, Chalet d'Alpage au Grands Plats, Agriculture)
- Du 29 juillet 2020 (sujets traités : Mettre en avant les produits locaux, Requalification du Col du Lautaret, Améliorer Couverture téléphonique et débit, Requalifier la base ludique d'Arsine et mise aux normes Camping municipal)

Commission Bien être pour tous :

- Compte rendu du mardi 04 août 2020 (sujets traités : portage des repas, local Jouvencelles, ancienne école).

Commission Tourisme :

- Le problème des PATOUS est soulevé, Monsieur le Maire demande une réflexion et une communication.

- Concernant le tourisme, Élodie et David souhaitent faire remarquer que les **commerces de Villar d'Arène** arrivent à se mettre d'accord et à faire l'effort d'être ouvert en cette période.
A encourager. **BRAVO**

Le dossier concernant le devenir de l'ancienne école sera à l'ordre du jour du prochain conseil.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE FORFAITS SKI DE FOND/SKI ALPIN ET TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le maire explique au Conseil Municipal qu'il souhaite reconduire, la contribution de la commune pour les forfaits de ski alpin et les forfaits de ski de fond, des enfants de la commune jusqu'à leurs 18 ans.

Il rappelle ce qui était validé l'année dernière en conseil :

- Participation à hauteur de 40€ par forfait ski de fond pour les enfants jusqu'à 18 ans dont l'un des parents est domicilié sur la commune
- Participation à hauteur de 80€ par forfait de ski alpin pour les enfants jusqu'à 18 ans dont l'un des parents est domicilié sur la commune

Monsieur Le Maire propose de soutenir, cette année encore, les familles en subventionnant une partie des forfaits ski alpin et ski de fond en reprenant les mêmes critères et les mêmes montants que les années passées.

Accord à l'unanimité du Conseil

Monsieur le Maire expose au Conseil la situation concernant le transport scolaire :

Jusqu'en 2017 la carte de transport revenait à 15€ pour les parents.

En 2018 changement de compétence Département vers Région le coût du transport est facturé aux parents 110 €. La région accepte de prendre exceptionnellement en charge 50 €, la Commune décide de prendre en charge la différence afin que le reste à charge famille soit de 15 € par carte.

En 2019 la participation Région exceptionnelle n'est pas reconduite et la Commune décide de prendre en charge 90 € par carte le reste à charge famille est donc de 20 € par carte.

Monsieur Le Maire souhaite reconduire cette aide et propose d'appliquer un tarif progressif basé sur 3 tranches en fonction du quotient familial.

Monsieur Le Maire propose :

- 1 QF de 0 à 500 reste à charge pour les parents : 20€
- 2 QF de 501 à 900 reste à charge pour les parents : 30€
- 3 QF supérieur à 901 reste à charge pour les parents : 50€

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour que l'aide octroyée aux familles soit basée sur le quotient familial tel que proposé par Monsieur le Maire.

TARIFS LOCATION JOUVENCELLES

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil que la salle Jouvencelles est régulièrement louée pour diverses manifestations privées ou professionnelles. Il est apparu nécessaire de remettre à jour la précédente délibération qui doit évoluer.

Monsieur le maire propose les tarifs suivants :

- 50€ la journée
- 20€ par mois pour une utilisation régulière et annuelle.
- 250€ pour une semaine à titre privé
- 250€ pour des stages d'une semaine
- Gratuit pour les associations de La Grave et Villar d'Arène et pour le Groupe scolaire.

Accord à l'unanimité du Conseil

Affaires diverses :

TINY HOUSE : Mr LABORIE avait été autorisé à occuper le domaine public en vue d'installer sa tiny house pour établir son habitation temporaire l'hiver passé et cet été. En contrepartie une redevance de 1100€ lui a été demandée pour la l'occupation, l'eau et l'électricité. Cette convention arrive à son terme et ne sera pas reconduite.

COLLECTIF ÉLISE ET CELESTIN FREINET 05 : Béatrice aimerait s'occuper du dossier Collectif Freinet qui souhaite impliquer notre commune car Villar d'Arène est la commune qui a vu Élise Freinet, épouse du célèbre pédagogue, Célestin Freinet, prendre son 1er poste d'institutrice à la sortie de l'école normale de Gap. (à suivre)

Béatrice demande ce qu'il en est des remarques reçues par mail notamment :

Concernant le problème des chiens, la stèle scellée sur un socle en béton et le cabanon de Marie Thérèse.

Olivier répond :

- Pour les chiens, plusieurs avertissements ont été envoyés, maintenant l'ASVP verbalisera.
 - Pour la stèle, elle est sur le territoire de La Grave, nous ne pouvons donc pas intervenir.
 - Pour le cabanon il est démonté.
-

Est soulevé le problème des SAS qui sont sur la voie publique qui ne sont pas démontés.

Il est rappelé que la période autorisée pour les SAS démontables est du 1^{er} novembre au 1^{er} mai.

STATIONNEMENT : Doit être vu le problème de stationnement sur la place et autour de l'Eglise pour les habitants du quartier.

La commission urbanisme doit étudier les possibilités : à suivre.

Pendant la période hivernale, les véhicules qui ne bougent pas, doivent être stationnés en bas des parkings afin de gêner le moins possible.

Gilles JUGE alerte le conseil sur l'état préoccupant du captage de Malatret. Il faut chiffrer les travaux nécessaires et prévoir au budget de l'eau.

Monsieur Le Maire confirme qu'il souhaite inscrire au contrat station porté par la CCB l'installation d'une luge 4 saisons, il a demandé à Gilles JUGE de suivre le dossier.

Gilles JUGE informe le conseil de la possibilité de visiter une installation luge 4 saisons dans le Vercors.

Un rendez-vous doit être pris.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30

Le Maire

Le secrétaire de séance